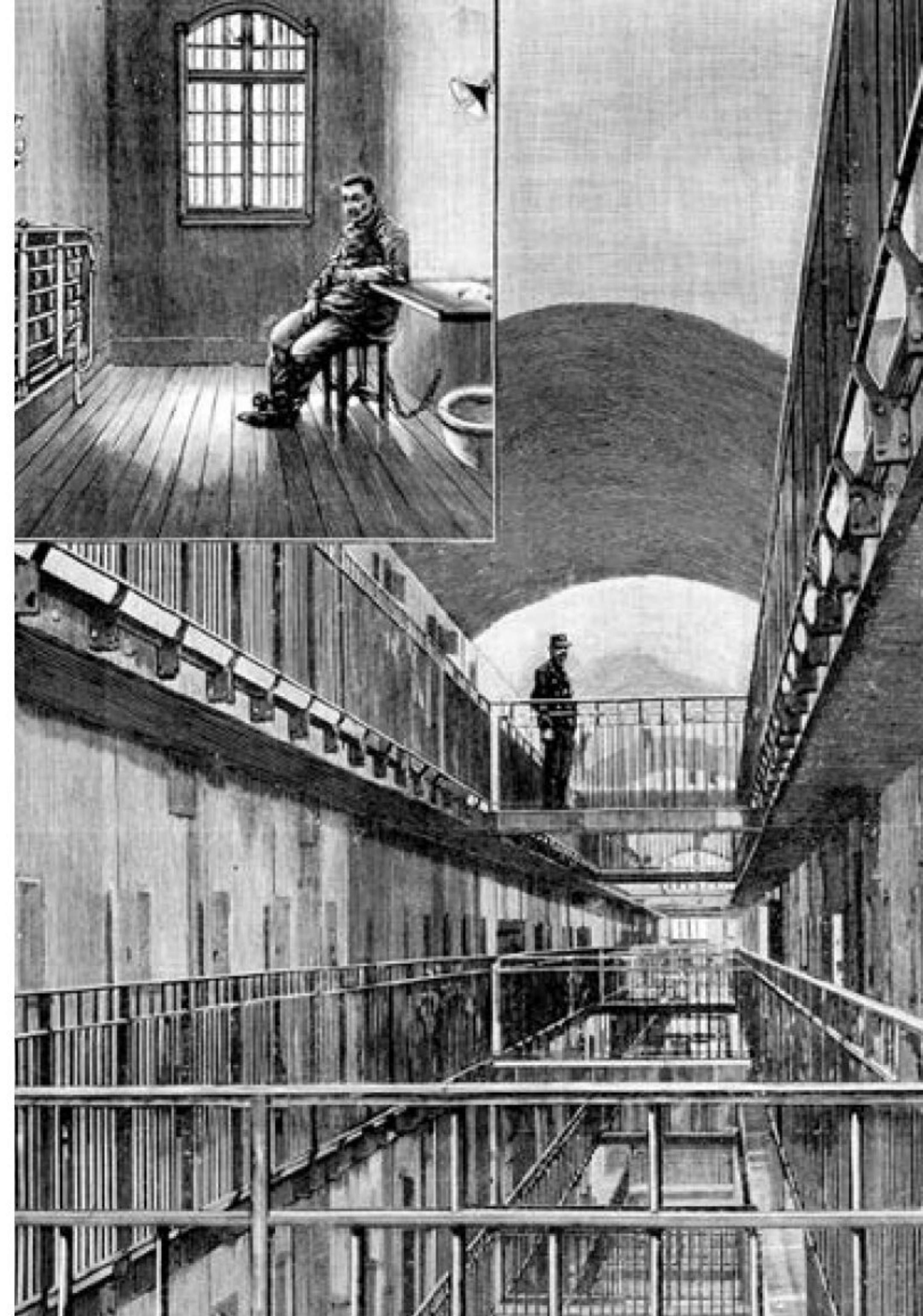




MANUEL COHEN/AURIMAGES



ROGER-VIOLLET

Cages à poules Le système des cellules, comme à l'abbaye de Clairvaux (à g.), prison de 1808 à 2023, ou à Fresnes (ci-dessus) est un échec au XIX^e s., et difficilement applicable aujourd'hui en raison de la surpopulation carcérale.

Seul entre les murs... Histoire de l'isolement

Alors qu'en juin dernier le Conseil constitutionnel a validé le régime d'isolement pour les narcotrafiquants les plus dangereux, cette pratique n'a pas toujours été la norme dans l'arsenal des mesures disciplinaires du monde carcéral français. PAR SOPHIE ABDELA

On pourrait croire que l'Ancien Régime était l'âge d'or de l'isolement. Or, c'est tout l'inverse. S'il est vrai que les embastillés étaient détenus seuls dans une chambre, ils avaient accès à du mobilier, de quoi lire et écrire et même, souvent, des domestiques chargés de rendre leur quotidien plus confortable. Dans les prisons ordinaires, l'enfermement se faisait par chambrées de plus d'une dizaine de prisonniers. Avoir une chambre à soi était un privilège réservé aux nantis, capables de s'acheter un peu d'intimité. Même les cachots abritaient le plus souvent plusieurs personnes. C'est précisément contre ce modèle que s'élevèrent les réformateurs du XIX^e siècle. Le régime cellulaire, dont nos prisons sont les héritières, apparut

alors porteur de toutes les vertus. Pour amender les criminels, il fallait forcer la pénitence par la solitude, faire régner le silence et la rigueur.

Réhabiliter ? Non, punir !

Dès les années 1840, le ministère de l'Intérieur oblige toute nouvelle construction à adopter ce modèle. En 1875, une loi rend obligatoire l'enfermement en isolement de jour comme de nuit. C'est l'époque des «cages à poules», ces espaces étroits et grillagés où l'on enfermait individuellement les détenus pour mettre fin au régime de dortoirs. Mais malgré la mise en place d'organisations cellulaires austères, dont la maison d'arrêt de Fresnes est sans doute le meilleur exemple, c'est peine perdue : le manque de ressources, les contraintes du bâti et la surpopulation rendent l'ap-

plication de la loi impossible. L'utopie cellulaire du XIX^e siècle est un échec. Si le système cellulaire est resté, il n'est toujours pas appliqué tel que les réformateurs l'avaient conçu. Les cellules sont aujourd'hui généralement partagées, sans compter la surpopulation endémique des prisons françaises qui atteint 133,7 % en 2025. L'isolement est devenu un outil du monde pénitentiaire. Selon l'OIP (Observatoire international des prisons), c'est quelque 70 % des sanctions disciplinaires qui prennent la forme d'un isolement en 2022. En effet, dans un pied de nez aux réformateurs du XIX^e siècle, la mise en isolement est maintenant une tout autre panacée. On n'espère plus amender ou réhabiliter, on veut punir.

Passé d'une exception sous l'Ancien Régime à une sanction de premier recours, l'isolement est désormais applicable aux narcotrafiquants les plus dangereux (loi du 29 avril 2025). Alors que la Ligue des droits de l'homme qualifie la pratique de «torture blanche», le gouvernement français a préféré aller de l'avant. Entre les geôles de l'Ancien Régime et les «super-prisons» du XXI^e siècle, sait-on encore bien lesquelles sont les antres de l'arbitraire ? **E**